

DEL2024_05_084

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 28
Votants : 34



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 17 mai 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Kevin CAUCHIE

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Zoé AHOUANGONOU (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

REMBOURSEMENT DE FRAIS RELATIFS A LA DEGRADATION DE SEPULTURES

Sur proposition de Laurent CHAINEY.

Le 12 septembre 2023, le service funéraire constate des dégradations sur deux sépultures du nouveau cimetière de la commune situé rue des Moulins.

Il s'avère qu'un camion de gros tonnage a percuté la sépulture 7397 située à l'emplacement L31 au nom de MONTANARI dont le concessionnaire est Monsieur Alain SEGURE, fils de la défunte. Le choc a entraîné le déplacement de la pierre tombale qui est venue percuter la sépulture adjacente 7188 située à l'emplacement L32 au nom de VINCIFORI dont le concessionnaire est Monsieur Sauveur VINCIFORI, époux de la défunte.

Malgré les traces de pneus retrouvées à proximité de la sépulture MONTANARI et la liste des entreprises étant intervenues les jours précédents la constatation des dégâts, le service funéraire n'a pas été en mesure d'identifier l'auteur des faits.

Suite à la remise en état des deux sépultures par l'entreprise de pompe funèbre Feuillatre, les concessionnaires demandent le remboursement des frais engagés à la collectivité.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

DEL2024_05_084

Considérant le constat effectué par le service funéraire le 12 septembre 2023 de la dégradation de deux sépultures sur le nouveau cimetière de Montfermeil,

Considérant que les dégâts ont été vraisemblablement causés par un camion de gros tonnage qui est intervenu dans le cimetière pour des travaux de marbrerie,

Considérant l'impossibilité faite au service d'identifier l'auteur des faits en l'absence de dispositif de surveillance et de gardiennage sur le cimetière,

Considérant la remise en état de la sépulture 7397 située à l'emplacement L31, le 08 décembre 2023, pour un montant de 690,00€,

Considérant la remise en état de la sépulture 7188 située à l'emplacement L32, le 23 février 2024, pour un montant de 237,60€,

Considérant la demande des concessionnaires d'être dédommagés par la collectivité des frais engagés,

Considérant la responsabilité de la Ville en matière de police des funérailles et des cimetières,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. De dédommager le concessionnaire Monsieur Alain SEURE suite à la remise en état de sa sépulture 7397 située à l'emplacement L31 au nouveau cimetière sis rue des Moulins pour un montant de 690,00€.
2. De dédommager le concessionnaire Monsieur Sauveur VINCIFORI suite à la remise en état de sa sépulture 7188 située à l'emplacement L31 au nouveau cimetière sis rue des Moulins pour un montant de 237,60€.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

34 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 27/05/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 27/05/2024

Montfermeil, le 27/05/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

